Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211407556-20260901-D82-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/09/2026

DELIBERATION N° 82 /2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VILLERVILLE**

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le 1er septembre, à 17h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

***DATE DE CONVOCATION***
**21 août 2026**

***DATE D'AFFICHAGE***
**24 août 2026**

ETAIENT PRESENTS : Mme Florence BOURSIN - Mme Véronique CARDON - Monsieur Michel DABOUT - Madame Corinne DROUEN - Madame Catherine DUMOUCHEL - Monsieur Éric ESTRIER - Monsieur Jean-Sébastien GLO - Mme Céline HALGATTE - Monsieur Rémy PAPOZ - Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

EXCUSÉS : Mme Marie-Madeleine BOISANFRAY-PORQUET donne pouvoir à Mme Corinne DROUEN, M Olivier HERRNBERGER donne pouvoir à M Michel MARESCOT, M Jacques LE BORGNE donne pouvoir à Mme Catherine DUMOUCHEL, Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY donne pouvoir à Monsieur Éric ESTRIER,

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

| | |
|---|---|
| En exercice | 15 |
| Présents | 11 |
| Votants | 15 |

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Mme Céline HALGATTE.

**FINANCEMENT DU GARAGE**
**Prêt Transformation Ecologique**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a déjà délibéré sur le Prêt Transformation Ecologique mais la Caisse des Dépôts et Consignations a demandé de préciser le taux du prêt.

Depuis 1989, les mandatures successivement présidées par Michel MARESCOT, Maire n'ont fait recours à AUCUN EMPRUNT et le budget communal n'a donc enregistré AUCUNE DETTE.
Exception fut faîte mais de manière très concentrée sur le plan temporel pour un emprunt de courte durée fondée sur les recettes attendues du FCTVA (reversement de la TVA à hauteur de 16,404% des dépenses éligibles mais 2 ans après les travaux) comme résultante de l'investissement considérable engagé dans le cadre exceptionnel des travaux de confortement représentant globalement de 10 000 000€.
Cet emprunt « transitoire » fut remboursé en 2 fois sur la base des 2 versements des services de l'État dès le remboursement de la TVA préfinancée par la commune.

La commune s'est lancée à nouveau en fin de mandature précédente dans la création d'un lieu multifonctionnel culturel au Garage de la rue du Général Leclerc et situé à une des entrées principales du village jouxtant le parking des Fossés Vieux.
Pour ce faire, M le Maire a présenté ce dossier à Paris à la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) et a finalisé les pièces constitutives de ce dossier avec les dirigeants régionaux dudit

établissement qui à cet égard enregistré la bonne tenue des comptes de la commune et la pleine potentialité d'un tel emprunt, tout comme le référent du Trésor Public, M LAQUAY.

La Caisse des Dépôts et Consignations propose un Prêt de Transformation Écologique, indexé sur le taux du Livret, d'un montant de 1 000 000€ sur 25 ans avec une échéance trimestrielle.

| | |
|---|---|
| **Ligne du Prêt :**<br><br>**Enveloppe Montant :** | Prêt Transformation Ecologique<br><br>1 000 000 euros |
| **Durée de la phase d'amortissement :** | *25 ans* |
| **Périodicité des échéances :** | *Trimestrielle* |
| **Index :** | **Livret A** |
| **Taux d'intérêt actuariel annuel :** | **Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt **+ 0,50 %**<br><br>*Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%* |
| **Typologie Gissler :** | **1A** |
| **Profil d'amortissement :** | Amortissement prioritaire |
| **Modalité de révision :** | SR « Simple révisabilité » |
| **Taux de progressivité de l'échéance :** | 0% |
| **Condition de remboursement anticipé volontaire :** | Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40) |
| **Commission d'instruction :** | 0,06% |
| **Pénalité de dédit :** | 1% |

M le Maire présente donc cette annuité de remboursement parfaitement adaptée à notre budget puisque nous n'aurons plus après 30 années d'effacement de réseaux (Villerville fut parmi les toutes premières du Département à s'engager dans cette politique environnementale et sécuritaire) à régler une participation sur ce type de travaux qui dépassait très largement le montant de l'annuité du prêt consenti pour la réhabilitation du Garage.

**APRES DELIBERATION**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

**ACCEPTE** l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt de Transformation Écologique, indexé sur le taux du Livret A, d'un montant de 1 000 000€ sur 25 ans avec une échéance trimestrielle et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à procéder aux versements et aux remboursements des fonds dudit prêt.

**AUTORISE** monsieur le Maire à réaliser tous les actes de gestion utiles y afférent (avenants y compris de réaménagement).

**NOTE** que le remboursement du présent prêt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

**AUTORISE** monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire
Michel MARESCOT

